

Service Connaissance, Aménagement, Planification,
Sécurité
Bureau documents d'urbanisme et de planification
Affaire suivie par : Axelle Kamir
02 34 34 62 05
ddt-scap-bdup@cher.gouv.fr

Bourges, le **27 AOUT 2024**

Monsieur le président,

Vous m'avez transmis le 6 août 2024, pour avis, le projet de modification simplifiée n°12 du plan local d'urbanisme (PLU) de Vierzon.

La modification du PLU a pour objet de permettre la réalisation de projets industriels et logistiques dans les zones d'activités de la commune de Vierzon. Ainsi, deux articles du règlement écrit seront modifiés :

- l'article Uea 12 relatif aux règles de stationnement,
- l'article AU5z 10 relatif aux hauteurs de constructions.

Considérant que cette modification ne remet pas en cause l'équilibre du PLU, j'émet un avis favorable à ce projet de modification, formulé dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées décrite à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme. Conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme, le présent avis de l'État est à intégrer au dossier de modification du PLU mis à la disposition du public pendant un mois.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le préfet,


Maurice BARATE

Monsieur François DUMON
Président de la communauté de communes Vierzon Sologne
Berry
2 rue Blanche Baron
18100 VIERZON